

SEANCE DU 1^{ER} OCTOBRE 2014

DATE DE LA CONVOCATION : le 22 septembre 2014

DATE DE L’AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : le 22 septembre 2014

ORDRE DU JOUR

FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE

- 1- Décisions modificatives et virements de crédits
- 2- Admissions en non valeur et créances éteintes

CULTURE, JEUNESSE ET ANIMATION

- 3- Tarifs de la Saison Culturelle 2014-2015
- 4- Cinéma Le Paris : tarif supplémentaire (opération « Prix Jen Renoir » des lycéens)
- 5- Subventions aux associations (ordinaires et exceptionnelles)
- 6- Convention avec le Moto-club de Brioude

URBANISME, TRAVAUX, ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

- 7- Convention avec le Département pour assurer les missions d’assistance technique dans le domaine de l’assainissement collectif
- 8- Poste Saint-Ferréol : demandes de subventions
- 9- Demande de subvention au titre de la DETR 2014 : vidéo-protection
- 10- Achats et vente de terrains
 - a) Acquisitions Chemin de Lachaud
 - b) Vente avenue Pierre Mendès-France

POINTS SUPPLEMENTAIRES

Modification de l’ordre du jour

Rapport d’activités 2013 de la Communauté de communes du Brivadois : communication

Fixation de la composition du comité de pilotage des opérations d’aménagement urbain

L’an deux mille quatorze et le 1^{er} octobre à 21h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois d’OCTOBRE, sous la présidence de Jean-Jacques FAUCHER, Maire.

PRESENTS : Jean-Jacques FAUCHER, Maire, Marie-Christine DEGUI, Frank MERLE, Nicolas KEMPA, Elisabeth STOQUE, Maurice ROCHE, Marie-Christine EYRAUD, André SEGUY, Maires-Adjoints, Mireille DANCE, Michel BERGOUGNOUX, Marie-Antoinette MARTIN, Claire GAILLARD, Jean-Luc VACHELARD (à partir de la délibération n°81), Marie-Christine DENIS, Annie SIBEYRE, Gilles DA COSTA, Jean-Philippe VIGIER, Fatima SABY, Cyrille SARRIAS, Alexis JUILLARD, Jean-Noël LHERITIER, Michèle FAUCHER, Elisabeth DA SILVA, Tristan FLEURY, Françoise VERRON, Conseillers municipaux

ABSENT : Jean-Luc VACHELARD (jusqu’à la délibération n°80)

POUVOIRS : Mélanie MALOSSE à Marie-Christine EYRAUD, Maryline ADMIRAL à Annie SIBEYRE, Alain BOREL à Michel BERGOUGNOUX, Serge LONGEON à Françoise VERRON

SECRETAIRE : Cyrille SARRIAS

Après l’adoption du PV de la séance précédente (4 juillet 2014), Monsieur le Maire rend compte de l’usage de pouvoir exercé depuis la réunion du Conseil Municipal du 04 juillet 2014, conformément à l’article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales :

SEANCE DU 1^{er} OCTOBRE 2014

◆ MARCHES PUBLICS

N° 35/2014 : Marché complémentaire Hôtel du Doyenné

Décision du **7 juillet 2014** autorisant la signature d'un marché complémentaire avec Monsieur **MANCIULESCU** pour un montant de **19 000 € HT**, afin de pouvoir répondre aux observations des services de la DRAC, suite au rendu de l'étude Diagnostic initiale

N° 36/2014 : Diagnostic amiante vestiaires du Stade du Docteur Jalenques

Décision du **04 juillet 2014** autorisant la signature d'un marché de service avec le **Cabinet APAVE** relatif au repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante sur le site des vestiaires du Stade du Docteur Jalenques pour un coût de **680 € HT**, **30 € HT** pour les analyses MOLP et **45 € HT** pour les analyses MET

N° 37/2014 : Aménagement de la rue Eugène Vivier

Décision du **07 juillet 2014** autorisant la signature d'un marché de travaux pour un montant de **164 610 € HT**, avec l'**Entreprise CHEVALIER** afin d'aménager la rue Eugène Vivier. Ce marché a été attribué à cette Entreprise suite aux avis émis le 02 juillet 2014 par les membres de la Commission d'Appel d'Offres

N° 38/2014 : Mise en sécurité d'un immeuble rue Saint Pierre

Décision du **7 juillet 2014** autorisant la signature d'une commande à l'**Entreprise ARB** pour un montant de **23 138 € HT**, afin de mettre en sécurité l'immeuble cadastré AB 985 situé 13 rue Saint Pierre et qui a fait l'objet d'un arrêté de péril le 12 février 2014. Cette commande a été passée suite à la consultation de plusieurs Entreprises le 17 mars 2014

N°40/2014 : Pose et dépose des éclairages de Noël

Décision du **17 juillet 2014** autorisant la signature d'un marché passé selon l'article 28 du CMP avec l'entreprise DA COSTA pour effectuer de novembre 2014 à janvier 2019 la mise en place et le démontage des éclairages de Noël. Cette prestation s'élève à **19 199,20 € HT** pour le premier exercice et sera révisée les années suivantes selon la formule mentionnée dans l'acte d'engagement. Les membres de la Commission d'Appel d'Offres ont émis un avis favorable sur ce choix le 24 septembre 2014

N°42/2014 : Signature d'un avenant n°4 au marché de Maîtrise d'œuvre concernant la réhabilitation des locaux de l'abattoir de 1881 en stockage

Décision du **22 août 2014** autorisant la signature d'un avenant n°4 avec Madame ALLEZARD CHAMBON mandataire de l'équipe de Maîtrise d'Œuvre, afin que la totalité des révisions de prix prévues sur ce marché lui soit versée.

43/2014 : Aménagement de la cour d'école Victor Hugo

Décision du 05 septembre 2014 autorisant la signature de l'avenant n°1 au marché passé avec l'entreprise CHEVALIER modifiant la quantité du tout venant. Le montant initial du marché est ainsi augmenté de **803,07 € HT** et s'élève désormais à **11 970,47 € HT**.

44/2014 : Entretien des chenaux, couloirs et descentes EP de la Basilique Saint Julien

Décision du 19 septembre 2014 autorisant la signature d'un marché passé selon l'article 28 du CMP avec l'entreprise CHAPUIS pour une durée de 5 ans Le coût annuel de cette prestation s'élève à **1 525 € HT** et sera révisée chaque année à la date anniversaire du contrat

SEANCE DU 1^{er} OCTOBRE 2014

◆ DIVERS

N°39/2014 : Versement d'une indemnité de sinistre

Décision du 10 juillet 2014 pour pouvoir verser la somme de 473.71 € à la Compagnie MMA assureur d'une personne victime d'une chute d'arbre sur son véhicule stationné place Champanne le 21 mai 2014, notre assureur RC GROUPAMA ne pouvant couvrir ces dommages en dessous de la franchise de 500 € TTC

N°41/2014 : Convention de servitude de passage de réseaux sur une propriété privée 7 rue Séguret

Décision du 12 août 2014 autorisant la signature d'une convention de servitude de passage de réseaux publics pour supprimer, dans un souci de respect de l'environnement, des mélanges EP, et réaliser un réseau en passant dans la cave de M. Matthews HAL, propriétaire de la parcelle AB n°107 et futur acheteur, pour agrandir sa cour intérieure, d'un immeuble de l'OPAC jouxtant sa propriété.

◆ BAUX

Signature le 21 Août 2014 d'un renouvellement de bail entre la Commune, la Direction des Finances Publiques et l'Inspection d'Académie pour la location de divers locaux situés boulevard Devins.

Ce bail est conclu pour une durée de 9 ans à compter du 1^{er} septembre 2014 pour se terminer le 31 août 2023.

La location est consentie moyennant un loyer annuel de 2 704,13 € révisable annuellement en fonction des variations de l'Indice des loyers des activités tertiaires (ILAT), l'indice de référence étant celui du 1^{er} trimestre 2014 : 107,38.

Signature le 10 septembre 2014 d'un bail entre la Commune et Monsieur Philippe FEUVRAY pour des locaux, sis 33 rue de la Borie Darles, moyennant un loyer mensuel de 400 €, révisable annuellement en fonction des variations de l'indice de révision des loyers (IRL), l'indice de référence étant celui du 2^{ème} trimestre 2014 : 125,15.

80- MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE l'ajout des deux points suivants à l'ordre du jour :
 - rapport d'activités 2013 de la Communauté de communes du Brivadois ;
 - fixation de la composition du Comité de Pilotage relatif aux opérations d'aménagement urbain.

Reçu en Sous-Préfecture le 6 octobre 2014

81- DECISIONS MODIFICATIVES ET VIREMENTS DE CREDITS

Monsieur MERLE présente les modifications comptables suivantes nécessaires sur les Budgets Ville, Eau, Assainissement et Cinéma 2014 :

SEANCE DU 1^{er} OCTOBRE 2014

BUDGET VILLE

Investissement

INVESTISSEMENT DEPENSES		INVESTISSEMENT RECETTES	
		13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	219 300,00
		814-13141 - Subv équipem. Cnes membre GFP	8 000,00
		822-13141 - Subv équipem. Cnes membre GFP	65 100,00
		814-13151 - Subv équipem. transf. GFP rattach.	16 000,00
		822-13151 - Subv équipem. transf. GFP rattach.	130 200,00
204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	284 400,00		
822-204132 - Subv équipem. Dpt - Bât/install.	260 400,00		
814-204172 - Autres Ets publics - Bât/install.	24 000,00		
4581 - OPERATIONS SOUS MANDAT (dép.)	- 179 680,00	4582 - OPERATIONS SOUS MANDAT (rec.)	- 179 680,00
822-45813 - Op. sous mandat (Bag./Lachaud)	- 179 680,00	822-45823 - Op. sous mandat (Bag./Lachaud)	- 179 680,00
9009 - RUE DU MIDI	- 5 900,00		
822-2315/9009 - Instal. matériel et outil. technique	- 5 900,00		
9013 - SALLE POLYVALENTE	-		
411-2188/9013 - Autres immob. corporelles	20 000,00		
411-2313/9013 - Construction	- 20 000,00		
9027 - RUE PASCAL / PLACE DU POINTEL	18 500,00		
822-2315/9027 - Instal. matériel et outil. technique	18 500,00		
9031 - AVENUE DE LA BAGEASSE	- 72 000,00	9031 - AVENUE DE LA BAGEASSE	30 270,00
822-2315/9031 - Instal. matériel et outil. technique	- 72 000,00	822-1328/9031 - Autres	30 270,00
9039 - MONTEE SAINT LAURENT	5 000,00		
822-2315/9039 - Instal. matériel et outil. technique	5 000,00		
9040 - RUE VIALA ET DES CAPUCINS	5 000,00	9040 - RUE VIALA ET DES CAPUCINS	22 090,00
822-2315/9040 - Instal. matériel et outil. technique	5 000,00	822-1323/9040 - Département	9 340,00
		822-1328/9040 - Autres	12 750,00
9042 - RUE EUGENE VIVIER	65 000,00	9042 - RUE EUGENE VIVIER	32 340,00
822-2315/9042 - Instal. matériel et outil. technique	65 000,00	822-1341/9042 - DETR	32 340,00
958 - MAISON DU SAUMON			
322-2188/958 - Autres immobilisations corporelles	- 9 715,00		
322-2313/958 - Constructions	- 9 715,00		
969 - TRAVAUX STADE DU PONT DE BOIS	4 000,00		
412-2313/969 - Constructions	4 000,00		
TOTAL DEPENSES	124 320,00	TOTAL RECETTES	124 320,00

SEANCE DU 1^{er} OCTOBRE 2014

Fonctionnement

FONCTIONNEMENT DEPENSES		FONCTIONNEMENT RECETTES	
<u>67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES</u>	16 000,00	<u>77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS</u>	16 000,00
025-678 - Autres charges exceptionnelles	16 000,00	025-7788 - Produits exceptionnels divers	16 000,00
TOTAL DEPENSES	16 000,00	TOTAL RECETTES	16 000,00

BUDGET EAU 2014

Fonctionnement

FONCTIONNEMENT DEPENSES		FONCTIONNEMENT RECETTES	
<u>65 - AUTRES CHARGES GESTION COURANTE</u>			
6541 - Créances admises en non valeur	- 3 280,00		
6542 - Créances éteintes	3 280,00		
TOTAL DEPENSES	-	TOTAL RECETTES	-

Investissement

INVESTISSEMENT DEPENSES		INVESTISSEMENT RECETTES	
<u>4581 - OPERATIONS SOUS MANDAT (dép.)</u>	25 000,00	<u>4582 - OPERATIONS SOUS MANDAT (rec.)</u>	25 000,00
45813 - Op. sous mandat (Bageasse/Lachaud)	25 000,00	45823 - Op. sous mandat (Bageasse/Lachaud)	25 000,00
TOTAL DEPENSES	25 000,00	TOTAL RECETTES	25 000,00

BUDGET ASSAINISSEMENT 2014

Fonctionnement

FONCTIONNEMENT DEPENSES		FONCTIONNEMENT RECETTES	
<u>65 - AUTRES CHARGES GESTION COURANTE</u>	7 000,00	<u>778 - PRODUITS EXCEPTIONNELS</u>	7 000,00
6541 - Créances admises en non valeur	3 445,00	778 - Autres produits exceptionnels	7 000,00
6542 - Créances éteintes	3 555,00		
TOTAL DEPENSES	7 000,00	TOTAL RECETTES	7 000,00

Investissement

INVESTISSEMENT DEPENSES		INVESTISSEMENT RECETTES	
<u>4581 - OPERATIONS SOUS MANDAT (dép.)</u>	10 000,00	<u>4582 - OPERATIONS SOUS MANDAT (rec.)</u>	10 000,00
45813 - Op. sous mandat (Bageasse/Lachaud)	10 000,00	45823 - Op. sous mandat (Bageasse/Lachaud)	10 000,00
<u>23 - IMMOBILISATIONS EN COURS</u>	52 360,00	<u>13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT</u>	52 360,00
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	52 360,00	13111 - Agence de l'eau	39 610,00
		1313 - Département	12 750,00
TOTAL DEPENSES	62 360,00	TOTAL RECETTES	62 360,00

SEANCE DU 1^{er} OCTOBRE 2014

BUDGET CINEMA 2014

Fonctionnement

FONCTIONNEMENT DEPENSES		FONCTIONNEMENT RECETTES	
65 - AUTRES CHARGES DE GEST. COURANTE	22,00		
6541 - Créances admises en non-valeur	22,00		
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	- 22,00		
6718 - Autres charges excep. s/opé. Gestion	- 22,00		
TOTAL DEPENSES	-	TOTAL RECETTES	-

Investissement

INVESTISSEMENT DEPENSES		INVESTISSEMENT RECETTES	
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	108 175,00	16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	108 175,00
1678 - Autres empr/dettes assortis de conditions	108 175,00	1678 - Autres empr/dettes assortis de conditions	108 175,00
TOTAL DEPENSES	108 175,00	TOTAL RECETTES	108 175,00

Suite à cette présentation, le Conseil municipal, par 22 voix pour et 7 abstentions (MM LHERITIER, JUILLARD, FLEURY et Mmes FAUCHER et DA SILVA – Mme VERRON et M. LONGEON):

- APPROUVE ces décisions modificatives et les virements de crédits qui en découlent.

Reçu à la Sous-Préfecture le 6 octobre 2014

82- ADMISSIONS EN NON VALEUR ET CREANCES ETEINTES

Monsieur MERLE expose que :

1 / Monsieur le Trésorier a adressé des états de « Taxes et produits irrécouvrables » relatifs à des créances sur les budgets ville, eau, assainissement, cinéma.

A l'appui de ces créances qui concernent les années 2011 et 2013 pour la ville, 2014 pour le cinéma, 2005 à 2012 pour l'eau, 2009 à 2011 pour l'assainissement, sont joints :

- des procès-verbaux de carence,
- des demandes de recherches infructueuses pour des personnes ayant quitté Brioude et dont la nouvelle adresse est inconnue,
- divers courriers mentionnant l'insuffisance de fonds pour la succession de personnes décédées,
- des avis de liquidations judiciaires avec impossibilité de récupération d'actif,
- des avis de commissions de surendettement,
- des états de frais dont les sommes ne justifient pas de poursuites supplémentaires.

Il propose au Conseil Municipal d'admettre ces créances en non valeur au c/ 6541 « Créances admises en non valeur » pour les montants suivants :

- Budget Ville : 274,35 € TTC (les crédits figurent au budget)
- Budget Cinéma : 22,60 € TTC soit 21,42 € HT (les crédits seront inscrits par DM)
- Budget Eau : 7 176,33 € TTC soit 6 802,21 € HT (les crédits figurent au budget)

SEANCE DU 1^{er} OCTOBRE 2014

- Budget Ass. : 7 840,50 € TTC soit 7 431,75 € HT (*une partie des crédits figure au budget, le complément sera inscrit par DM*)

2 / Par ailleurs, sur les budgets eau et assainissement, Monsieur le Trésorier a fait parvenir des états de « Créances éteintes ».

Ces états concernent des personnes en état de surendettement qui ont fait l'objet d'une procédure de rétablissement personnel avec effacement des dettes. A la différence des « créances admises en non-valeur », qui peuvent parfois faire l'objet d'un recouvrement, la procédure de « créances éteintes » supprime toute possibilité de recouvrement.

Il propose au Conseil Municipal d'admettre ces créances au c/6542 « Créances éteintes » pour les montants suivants :

- Budget Eau : 4 296,33 € TTC soit 4 072,35 € HT (*une partie des crédits figure au budget, le complément sera inscrit par virement*)
- Budget Ass. : 4 612,91 € TTC soit 4 338,15 € HT (*une partie des crédits figure au budget, le complément sera inscrit par DM*)

Suite à cette présentation, le Conseil municipal, par 22 voix pour et 7 abstentions (MM LHERITIER, JUILLARD, FLEURY et Mmes FAUCHER et DA SILVA – Mme VERRON et M. LONGEON) :

- APPROUVE les admissions en non valeur et en créances éteintes détaillées ci-dessus.

Reçu en Sous-Préfecture le 6 octobre 2014

83- TARIFS DE LA SAISON CULTURELLE 2014-2015

Monsieur KEMPA expose que la régie municipale du Service Culturel et d'Animation de la Ville de Brioude assure l'encaissement des recettes pour chaque spectacle programmée.

La Saison Culturelle proposera 10 spectacles programmés entre le mois d'octobre et le mois de mai.

Dans le souci de diminuer le déficit pour chaque spectacle, il est proposé de modifier les tarifs uniques jusqu'alors appliqués (10€, 5€ et 3€) et de les adapter en fonction des coûts.

Le **tarif réduit** sera accordé aux étudiants, aux détenteurs de la Carte Passerelle, aux comités d'entreprise et aux demandeurs d'emploi sur présentation d'un justificatif. Il pourra également être appliqué aux associations dans le cadre de partenariat.

Le **tarif scolaire** sera accordé aux établissements scolaires dans le cadre de séances spécifiques et aux Centre de Loisirs (CLSH) pour les séances publiques du mercredi après-midi.

La **Carte de fidélité** entièrement gratuite et nominative permettra à chaque spectateur de bénéficier d'une entrée gratuite pour son 3^{ème} spectacle (2 spectacles, le troisième gratuit)

Tarifs proposés pour la Saison Culturelle 2014/2015 :

- Jeudi 16 octobre - Spectacle d'Ouverture – « Mariage plus vieux, mariage heureux » :
Plein tarif : 25€ - Tarif réduit : 17€
- Samedi 22 novembre – « Trinque ta vie » par le Théâtre du Rêve
Plein tarif : 12€ - Tarif réduit : 7€
- Dimanche 23 novembre – « Brassens, Brel, Ferré... » par le Théâtre du Rêve
Plein tarif : 12€ - Tarif réduit : 7€

SEANCE DU 1^{er} OCTOBRE 2014

- Mercredi 10 décembre – « Lendemain de Noël » par la Cie François Peretti
Séance scolaire : 3€ - Séance publique : Tarif unique : 5€ - Centre de Loisirs : 3€
- Samedi 24 janvier – « L'Aquarium » par le Théâtre de l'Arc en Ciel
Plein tarif : 12€ - Tarif réduit : 7€
- Vendredi 6 février – « Au Banquet de Marianne » par le Wakan Théâtre
Séance scolaire : 3€ - Séance publique : Plein tarif : 12€ - Tarif réduit : 7€

- Vendredi 13 février – « Odyssée pour une tasse de thé » par les Comédiens du bon Théâtre
Séance scolaire : 3€ - Séance publique : Plein tarif : 12€ - Tarif réduit : 7€
- Vendredi 20 février – « Résistances » par le Petit Atelier
Plein tarif : 12€ - Tarif réduit : 7€
- Mercredi 18 mars – « 1,2,3, 4 Saisons » par la Compagnie Nosferatu
Séance scolaire : 3€ - Séance publique : Tarif unique : 5€ - Centre de Loisirs : 3€
- Samedi 30 mai – « Dance is magic » par la Compagnie Origin's
Plein tarif : 12€ - Tarif réduit : 7€

Suite à cette présentation et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 26 voix pour, 1 abstention (M. JUILLARD) et 2 voix contre (Mme VERRON et M. LONGEON) :

- APPROUVE la mise en place de ces nouveaux tarifs.

Reçu en Sous-Préfecture le 6 octobre 2014

84- CINEMA LE PARIS : TARIF SUPPLEMENTAIRE (OPERATION « PRIX JEAN RENOIR » DES LYCEENS)

Monsieur SARRIAS expose qu'une classe du lycée Lafayette a été sélectionnée par le Comité de Pilotage national comme membre du jury du Prix Jean Renoir des Lycéens.
Le lycée Lafayette a sollicité le Cinéma le Paris pour être son partenaire.

D'octobre à mai 2015, les élèves assisteront à la projection en salle des huit films français et européens issus de l'actualité cinématographique. Ces projections seront organisées au Cinéma le Paris.

Les dates et heures des séances sont définies conjointement entre le Lycée Lafayette et le Cinéma le Paris.

Le budget du Prix prend en charge le prix des places fixé à 4€ par élèves (gratuit pour un à deux accompagnateurs).

Les 2 et 3 juin 2015 aura lieu, à Paris, une rencontre avec des professionnels du cinéma représentant les films sélectionnés. Deux délégués de la classe accompagnés par leur enseignant y participeront puis au terme des délibérations sera désigné le film lauréat.

Suite à cette présentation, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ADOPTE le tarif de 4 euros pour les séances organisées dans le cadre du Prix Jean Renoir des Lycéens au Cinéma Le Paris.

Reçu en Sous-Préfecture le 6 octobre 2014

85- SUBVENTIONS ORDINAIRES AUX ASSOCIATIONS

Sur propositions de MM MERLE et SEGUY, le Conseil Municipal, par 27 voix pour et 2 abstentions (Mme VERRON et M.LONGEON) :

SEANCE DU 1^{ER} OCTOBRE 2014

- APPROUVE l'octroi des subventions ordinaires suivantes pour l'année 2014

Union locale C.G.T	490 €
UNSS Collège Lafayette	185 €
AS EREA	185 €
UNSS Collège St Julien	185 € - M.VACHELARD, concerné, ne prend pas part au .vote
UNSS Lycée St Julien	185 € - M.VACHELARD, concerné, ne prend pas part au vote.

Reçu en Sous-Préfecture le 6 octobre 2014

86- SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX ASSOCIATIONS

Sur propositions de MM. MERLE et SEGUY, le Conseil Municipal, par 27 voix pour et 2 abstentions (Mme VERRON et M.LONGEON)* :

*Mme SIBEYRE, concernée, ne prend pas part au vote concernant le Handball Club Brivadois

- APPROUVE l'octroi des subventions exceptionnelles suivantes :

Jeunes Agriculteurs Brivadois	Comice Agricole - Dimanche 21 septembre 2014	1 000 €
Comité de Jumelage	Accueil des Villes Jumelées - Brioude Expo - Mai 2014	800 €
Amicale Boule de Brioude	Organisation du Concours de la St Julien - Août 2014	300 €
Entente Sportive Haut-Allier	5ème Challenge Altiligérien - 3ème Open du Brivadois	400 €
Esprit Plongée Brivadois	Convention pour l'achat de matériel - 1500€ sur 2 ans	1 000 €
Handball Club Brivadois	Location de gymnases pour la Saison 2013/2014	3 888 €
Pétanque Brivadoise	Organisation du Concours de la St Julien - Août 2014	300 €
Tennis Club de Brioude	Organisation du Tournoi d'été - juillet 2014	300 €
Tennis de Table Brivadois	Tournoi de la Fête de St Julien - Août 2014	200 €

Reçu en Sous-Préfecture le 6 octobre 2014

87- CONVENTION AVEC LE MOTO-CLUB DE BRIOUDE

La Ville de Brioude, consciente des enjeux liés à l'organisation de la Finale du Championnat du Monde d'Enduro, a souhaité apporter son aide au MOTO CLUB DE BRIOUDE sous la forme d'un partenariat appuyé.

Le 4 juillet 2014, le Conseil Municipal a alloué une subvention de 35 000€ au MOTO CLUB DE BRIOUDE pour l'organisation de cette manifestation qui a connu un immense succès.

Au regard du montant de la subvention allouée et afin de procéder à son versement, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver cette convention.

Suite à cette présentation et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 27 voix pour et 2 abstentions (Mme VERRON et M. LONGEON) :

- APPROUVE cette convention ;
➤ AUTORISE Monsieur le Maire à la signer.

Reçu en Sous-Préfecture le 6 octobre 2014

88- CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT POUR ASSURER LES MISSIONS D'ASSISTANCE TECHNIQUE DANS LE DOMAINE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Madame DEGUI indique que par correspondance en date du 09 juillet 2014, Monsieur le Président du Conseil Général nous a transmis le projet de convention entre le Département et la

SEANCE DU 1^{er} OCTOBRE 2014

Commune pour pouvoir bénéficier sur l'année 2014 de l'assistance technique du Service d'Assistance Technique Eau et Assainissement (SATEA) dans le domaine de l'assainissement collectif.

Cette convention est comparable à celle de l'année 2013, approuvée à l'unanimité en Conseil Municipal par délibération n° 67 en date du 05 septembre 2013.

Pour l'année 2014, la Commission Permanente du Conseil Général a fixé les tarifs applicables aux prestations d'assistance technique réalisées dans le champ concurrentiel. Pour Brioude, ils sont de 2 581.31 € contre 2 512.22 € en 2013.

Pour pouvoir bénéficier de ce service toujours très pointu, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver et de signer cette convention avec le Département

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité:

- APPROUVE la Convention avec le Conseil Général ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à la signer.

Reçu en Sous-Préfecture le 6 octobre 2014

89- POSTE SAINT-FERREOL – DEMANDES DE SUBVENTIONS

Madame DEGUI rappelle que la Ville de BRIOUDE a achevé en 2012 la construction de sa nouvelle Station d'Épuration, d'une capacité de 43 850 EQH, et le prochain dossier important dans le domaine de l'assainissement concerne la réhabilitation ou la reconstruction du poste de relevage Saint-Ferréol.

A l'origine, cette installation, créée dans les années 1960, était un bac de décantation de 175 m³ destiné à faire séjourner les eaux issues de la fromagerie « ULAC » avant déversement dans le ruisseau de Saint Ferréol. En 1965, une station de refoulement avec conduite de transfert en direction d'un champ d'épandage sur la rive gauche de l'Allier au lieu dit les Vignes, a été installée sur ce décanteur. Enfin, en 1977, face au développement constant de la fromagerie, une conduite de transfert a été construite entre le poste Saint Ferréol et la Station d'Épuration créée en 1973, pour que ces eaux usées ne soient plus épandues mais traitées.

Aucun gros travaux ou grosses modifications n'ont été réalisés depuis, alors que ce poste est un élément essentiel du réseau d'Assainissement, puisque l'ensemble des eaux usées des quartiers nord de Brioude ainsi qu'à court terme, des eaux usées de la zone d'Activité de Largelier implantée sur la Commune de Cohade transitent et transiteront par ce poste. A titre indicatif, pour l'année 2013, 995 000 m³ ont été traitées par la STEP et sur ce volume, 428 000 m³ environ ont transité par le Poste Saint Ferréol soit plus de 43%.

Par ailleurs, l'Arrêté Préfectoral DDT – SPE – UEMA n°2012-169 portant autorisation des systèmes de collecte et de traitement des eaux usées de la Ville de Brioude, prévoit à son article 7.2 que les déversoirs d'orage et trop plein de postes qui collectent une charge brute de pollution organique par temps sec supérieure à 120 kg/jour de DB05 doivent faire l'objet d'une surveillance permettant d'estimer les périodes de déversement et les débits rejetés.

Suite à la consultation lancée le 21 août 2013, en application des articles 28 et 74 du Code des Marchés Publics, le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, par délibération n°83 en date du 22 octobre 2013, de confier au Cabinet MERLIN un marché d'un montant de 17 503 € HT, afin de réaliser, dans un premier temps, sur ce poste mais également sur la conduite de transfert le reliant à la STEP, les missions suivantes :

- Etat des lieux suivi d'un diagnostic
- Détermination des flux et charges à prendre en compte pour le dimensionner
- Etudes Préliminaires nécessaires pour déterminer la solution optimale et en évaluer le coût,

SEANCE DU 1^{er} OCTOBRE 2014

Cette étude a été rendue le mardi 24 juin et laisse apparaître que ce poste doit être reconstruit, soit à son emplacement actuel pour un coût de 305 700 € HT (solution n°1), soit au point bas de la conduite de refoulement situé au niveau du chemin reliant Brioude à Flageac et à Crispiat (solution n°2), pour un coût de 326 700 €HT.

Les membres de la Commission des Travaux qui se sont réunis le jeudi 25 septembre à 18h00 ont analysé les deux solutions ainsi que les avis émis par le SGEB et le Maître d'œuvre et proposent de retenir la solution n°1.

Ce dossier a été élaboré en associant les services de la Police de l'Eau, du SATEA, du SGEB et de la Commune. Le dimensionnement a été effectué en intégrant les données fournies par la Commune ainsi que par les principaux industriels concernés.

Suite à cette présentation, le Conseil municipal, à l'unanimité:

- SE PRONONCE favorablement sur ce projet ;
- APPROUVE les conclusions de cette étude ;
- OPTE pour la solution n°1 ;
- SOLLICITE, de la part du Département et de l'Agence de l'Eau, les subventions les plus élevées possibles pour financer cet investissement d'un montant de 305.700 € HT qui pourrait être réalisé en 2015.

Reçu en Sous-Préfecture le 6 octobre 2014

90- DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2014 : VIDEO-PROTECTION

Monsieur ROCHE rappelle que suite à de nombreux actes de vandalisme, la Ville de Brioude a installé un système de vidéo protection aux abords de l'Hôtel de Ville et de la tour du parking du Centre Historique en 2004. Cette installation a ensuite été développée rue de la Halle au printemps 2007. Une nouvelle extension est intervenue en 2012 pour protéger les abords du Cinéma, l'escalier reliant l'Esplanade de Verdun à la rue Sous la Tranchée et enfin, le hall d'entrée des toilettes du parking du Centre Historique.

A chaque fois, les actes de délinquance ont baissé dans ces secteurs et des affaires ont été résolues. Il est donc envisagé une nouvelle extension en 2014 pour cette fois protéger la Place de la Résistance à l'arrière de la Maison du Saumon par l'intermédiaire d'un dôme 180°.

Après consultation, puis analyse des propositions, ce projet a été évalué à la somme de 8 300 € HT et ce dossier a été présenté en Conseil Municipal le 26 mai 2014 pour solliciter de la part de l'Etat une subvention dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) 2014.

Suite à des contacts pris avec les services de la Préfecture, il est apparu que ce dossier pourrait plutôt être financé au titre de la DETR 2014 et un dossier a donc été déposé à ce titre le 30 juillet 2014. Le plan de financement sur cet investissement éligible à cette subvention DETR 2014 au titre de la fiche n°8 « Sécurité » est le suivant :

- | | | |
|---|---|---------------|
| ➤ | Montant de la dépense subventionnable : | 8 300.00 € HT |
| ➤ | Subvention DETR sollicitée 50% : | 4 150.00 € |
| ➤ | Emprunt Ville de Brioude : | 4 150.00 € |

Pour que ce dossier puisse être instruit, il faut le compléter par une délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 27 voix pour et 2 contre (Mme VERRON et M.LONGEON) :

- CONFIRME sa décision d'étendre le système de vidéo protection au secteur de la Place de La Résistance
- SOLLICITE de la part de l'Etat la Subvention la plus élevée possible au titre de la DETR 2014 pour pouvoir financer cette opération
- APPROUVE le plan de financement
- PRECISE que les crédits nécessaires ont été inscrits au BP 2014 « Dépenses »

Reçu en Sous-Préfecture le 6 octobre 2014

SEANCE DU 1^{er} OCTOBRE 2014

91- ACQUISITION CHEMIN DE LACHAUD

Madame MARTIN, concernée, ne prend pas part au vote.

Monsieur ROCHE expose que dans le cadre des travaux de desserte du centre aqualudique et du camping, il apparaît nécessaire de réaliser quelques acquisitions foncières sur la partie basse du chemin de Lachaud, pour déporter la voie un peu plus au sud.

Cet élargissement permettra notamment de sécuriser la circulation des piétons et des cycles et également de végétaliser les abords de cette voie.

Pour ce faire, l'emprise à acquérir porte sur un linéaire d'environ 160 mètres sur la partie nord du chemin. Quatre propriétaires sont concernés par cette opération.

La superficie exacte sera déterminée par un document d'arpentage à la charge de la commune lorsque les travaux seront réalisés.

Aussi, il est proposé au conseil municipal d'acquérir l'emprise suivante :

- Terrain sis lieudit « Côte Rouge », cadastré section ZI n° 6p pour une superficie approximative de 138 m² et appartenant à Monsieur Jean-Pierre MARTIN au prix de 1,5 euros le m² ;

Les frais de géomètre et de notaires seront à la charge de la commune de Brioude.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 21 voix pour, 5 contre (MM LHERITIER, JUILLARD, FLEURY et Mmes FAUCHER et DA SILVA) et 2 abstentions (Mme VERRON, M. LONGEON) :

- APPROUVE cette acquisition aux conditions énoncées ci-dessus ;
- AUTORISE M.le Maire à signer tout document relatif à cette affaire dont l'acte de vente.
- DECIDE d'acquérir les terrains cités ci-dessus

Reçu en Sous-Préfecture le 6 octobre 2014

92- ACQUISITION CHEMIN DE LACHAUD

Monsieur ROCHE expose que dans le cadre des travaux de desserte du centre aqualudique et du camping, il apparaît nécessaire de réaliser quelques acquisitions foncières sur la partie basse du chemin de Lachaud, pour déporter la voie un peu plus au sud.

Cet élargissement permettra notamment de sécuriser la circulation des piétons et des cycles et également de végétaliser les abords de cette voie.

Pour ce faire, l'emprise à acquérir porte sur un linéaire d'environ 160 mètres sur la partie nord du chemin. Quatre propriétaires sont concernés par cette opération.

La superficie exacte sera déterminée par un document d'arpentage à la charge de la commune lorsque les travaux seront réalisés.

Aussi, il est proposé au conseil municipal d'acquérir l'emprise suivante :

- Terrain sis lieudit « Côte Rouge », cadastré section ZI n° 7p pour une superficie approximative de 281 m² et appartenant à l'indivision TIGOULET au prix de 1,5 euros le m².

Les frais de géomètre et de notaires seront à la charge de la commune de Brioude.

SEANCE DU 1^{er} OCTOBRE 2014

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 22 voix pour, 5 contre (MM LHERITIER, JUILLARD, FLEURY et Mmes FAUCHER et DA SILVA) et 2 abstentions (Mme VERRON, M. LONGEON) :

- APPROUVE cette acquisition aux conditions énoncées ci-dessus ;
 - AUTORISE M.le Maire à signer tout document relatif à cette affaire dont l'acte de vente.
- DECIDE d'acquérir les terrains cités ci-dessus

Reçu en Sous-Préfecture le 6 octobre 2014

93- ACQUISITION CHEMIN DE LACHAUD

Monsieur ROCHE expose que dans le cadre des travaux de desserte du centre aquatique et du camping, il apparaît nécessaire de réaliser quelques acquisitions foncières sur la partie basse du chemin de Lachaud, pour déporter la voie un peu plus au sud.

Cet élargissement permettra notamment de sécuriser la circulation des piétons et des cycles et également de végétaliser les abords de cette voie.

Pour ce faire, l'emprise à acquérir porte sur un linéaire d'environ 160 mètres sur la partie nord du chemin. Quatre propriétaires sont concernés par cette opération.

La superficie exacte sera déterminée par un document d'arpentage à la charge de la commune lorsque les travaux seront réalisés.

Aussi, il est proposé au conseil municipal d'acquérir l'emprise suivante :

- Terrain sis lieudit « Côte Rouge », cadastré section ZI n° 8p pour une superficie approximative de 163 m² et appartenant à l'indivision TIVEYRAT au prix de 1,5 euros le m².

Les frais de géomètre et de notaires seront à la charge de la commune de Brioude.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 22 voix pour, 5 contre (MM LHERITIER, JUILLARD, FLEURY et Mmes FAUCHER et DA SILVA) et 2 abstentions (Mme VERRON, M. LONGEON) :

- APPROUVE cette acquisition aux conditions énoncées ci-dessus ;
 - AUTORISE M.le Maire à signer tout document relatif à cette affaire dont l'acte de vente.
- DECIDE d'acquérir les terrains cités ci-dessus

Reçu en Sous-Préfecture le 6 octobre 2014

94- ACQUISITION CHEMIN DE LACHAUD

Monsieur ROCHE expose que dans le cadre des travaux de desserte du centre aquatique et du camping, il apparaît nécessaire de réaliser quelques acquisitions foncières sur la partie basse du chemin de Lachaud, pour déporter la voie un peu plus au sud.

Cet élargissement permettra notamment de sécuriser la circulation des piétons et des cycles et également de végétaliser les abords de cette voie.

Pour ce faire, l'emprise à acquérir porte sur un linéaire d'environ 160 mètres sur la partie nord du chemin. Quatre propriétaires sont concernés par cette opération.

La superficie exacte sera déterminée par un document d'arpentage à la charge de la commune lorsque les travaux seront réalisés.

SEANCE DU 1^{er} OCTOBRE 2014

Aussi, il est proposé au conseil municipal d'acquérir l'emprise suivante :

- Terrain sis lieudit « Côte Rouge », cadastré section ZI n° 9p pour une superficie approximative de 87 m² et appartenant à l'indivision BOREL au prix de 1,5 euros le m².

Les frais de géomètre et de notaires seront à la charge de la commune de Brioude.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 22 voix pour, 5 contre (MM LHERITIER, JUILLARD, FLEURY et Mmes FAUCHER et DA SILVA) et 2 abstentions (Mme VERRON, M. LONGEON) :

- APPROUVE cette acquisition aux conditions énoncées ci-dessus ;
 - AUTORISE M.le Maire à signer tout document relatif à cette affaire dont l'acte de vente.
- DECIDE d'acquérir les terrains cités ci-dessus

Reçu en Sous-Préfecture le 6 octobre 2014

95- VENTE AVENUE PIERRE MENDES-FRANCE

Monsieur ROCHE rappelle que par délibération en date du 6 février dernier, le Conseil municipal se prononçait favorablement sur la cession d'un terrain situé Avenue Pierre Mendès France, situé au sud du poste source d'ERDF.

Les Pompes Funèbres BONNET représentées par le groupe DABRIGEON souhaitaient se porter acquéreurs de cette emprise afin de relocaliser leur activité sur ce site.

Aujourd'hui, compte tenu des contraintes du terrain et notamment de la présence du poste source d'ERDF, l'implantation du bâtiment nécessite l'acquisition d'une bande de terrain supplémentaire en pied de talus, le long de la rue Pierre Mendès France, d'une superficie de 253 m². Cet espace dépend du domaine public communal et sa cession doit donc au préalable faire l'objet d'une enquête publique.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal de confirmer la cession de la parcelle cadastré section AN n° 421, d'une superficie de 2392 m² ainsi que l'emprise de 253 m² au prix global de 30 000 euros.

Il est également proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. Le Maire à programmer une enquête publique afin de déclasser les 253 m² de terrain dépendant aujourd'hui du domaine public communal.

L'acte de vente serait rédigé par Maître Richard OLIVET, Notaire à AUBIERE.

Suite à cette présentation, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE la cession aux conditions énoncées ci-dessus ;
- AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire dont l'acte de vente ;
- AUTORISE M. le Maire à programmer une enquête publique afin de déclasser les 253 m² de terrain dépendant aujourd'hui du domaine public communal.

Reçu en Sous-Préfecture le 6 octobre 2014

96- RAPPORT D'ACTIVITES 2013 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BRIVADOIS

Monsieur le Maire énonce que la Loi du 12 juillet 1999 tendant à renforcer et à simplifier la coopération intercommunale ainsi que l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Président de tout Etablissement de Coopération Intercommunale adresse

SEANCE DU 1^{er} OCTOBRE 2014

annuellement avant le 30 septembre à chacun des Maires des communes membres un rapport retraçant l'activité de l'établissement. Les Maires sont tenus de communiquer ce rapport au Conseil municipal au cours d'une séance publique.

Ce dernier nous a été transmis fin septembre 2014 et les membres du Conseil Municipal sont invités, s'ils le souhaitent, à échanger et à poser toutes questions qu'ils jugeraient utiles sur le rapport 2013 de la Communauté de Communes du Brivadois.

Après une présentation synthétique de ce rapport, M.le Maire invite ainsi les conseillers municipaux à en discuter et à en débattre.

Reçu en Sous-Préfecture le 6 octobre 2014-12-02

97- FIXATION DE LA COMPOSITION DU COMITE DE PILOTAGE DES OPERATIONS D'AMENAGEMENT URBAIN

Après un rapide historique de ce dossier, il est proposé, en concertation, la composition suivante :

- Jean-Jacques FAUCHER
- Marie-Christine DEGUI
- Alain BOREL
- Marie-Christine DENIS
- Claire GAILLARD
- Mireille DANCE
- Maurice ROCHE
- Gilles DA COSTA
- Frank MERLE
- Jean-Luc VACHELARD
- Jean-Noël LHERITIER
- Alexis JUILLARD
- Françoise VERRON

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE cette composition du comité de pilotage des opérations d'aménagement urbain.

Reçu en Sous-Préfecture le 6 octobre 2014

SEANCE DU 1^{er} OCTOBRE 2014

Rappel des délibérations avec leur numéro d'ordre

- 80- Modification de l'ordre du jour
- 81- Décisions modificatives et virements de crédits
- 82- Admissions en non valeur et créances éteintes
- 83- Tarifs de la Saison Culturelle 2014-2015
- 84- Cinéma Le Paris : tarif supplémentaire (opération « Prix Jean Renoir » des lycéens)
- 85- Subventions ordinaires aux associations
- 86- Subventions exceptionnelles aux associations
- 87- Convention avec le Moto-Club de Brioude
- 88- Convention avec le Département pour assurer les missions d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement collectif
- 89- Poste Saint-Ferréol : demandes de subventions
- 90- Demande de subvention au titre de la DETR 2014 : vidéo-protection
- 91- Acquisition chemin de Lachaud (Jean-Pierre MARTIN)
- 92- Acquisition chemin de Lachaud (Indivision TIGOULET)
- 93- Acquisition chemin de Lachaud (indivision TIVEYRAT)
- 94- Acquisition chemin de Lachaud (indivision BOREL)
- 95- Vente avenue Pierre Mendès-France
- 96- Rapport d'activités 2013 de la Communauté de communes du Brivadois - Communication